Organisateur : UNC/AFN/Soldats de France
Adresse: 13 Rue de la Mairie 85440 GROSBREUIL
Correspondant: Yves-Marie PERAUDEAU – 131 b – Av. G. Clemenceau 85150 LA MOTHE-
ACHARD – Tél: 06-59-00-47-55 – Email – <u>ym.peraudeau@sfr.fr</u>
ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER
<u>Personne physique</u> :
se déroulant le JEUDI 29 MAI 2025 à ville : GROSBREUIL (85440)
Je soussigné (e):
Nom Prénom :
Né(e) le
Adresse
CPVille
TélEmail:
Titulaire de la pièce d'identité N°
délivrée le
N° immatriculation de mon véhicule :
<u>Déclare sur l'honneur</u> : de ne pas être commerçant (e),
de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du Code du Commerce)
de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R.321-9 du Code Pénal).
Fait àle
Signature
Ci-joint règlement de Euros pour l'emplacement d'une longueur de mètres.
Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre destiné au Maire de la
Commune d'organisation.
Commune d'organisation.
Organisateur : Association UNC/AFN/Soldat de France – Adresse:13 Rue de la Mairie à GROS-BREUIL (85440) – Correspondant : Yves-Marie PERAUDEAU – 131 b – Av. G. Clemenceau - 85150 LA MOTHE-ACHARD – Tél:0659004755 – Email : ym.peraudeau@sfr.fr ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER
Personne morale:
se déroulant le <b>JEUDI 29 MAI 2025</b> à Ville : <b>GROSBREUIL</b> (85440)
Je soussigné (e) : Nom :
Représentant la Société/Association (Raison sociale):
Representant la societe/Association (Raison sociale)
N° de registre du commerce/des métiers :
dont le siège est au (adresse):
done to stege out an (duresse).
ayant la fonction de :
Adresse du représentant :
C.P:
Tél:Email:
Titulaire pièce d'identité N° délivrée le : par
<u>Déclare sur l'honneur</u> : Être soumis au régime de l'Article L.310-2 du code du commerce,
Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art. 321-7 du C-P)
Faitle:
Signature
Ci-joint règlement de Euros pour l'emplacement d'une longueur de mètres.
Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre destiné au Maire de la Com-
mune d'organisation.